

# COMMUNE DE CHAMPEAUX

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU MARDI 15 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le quinze avril deux mille vingt-cinq à la Mairie, à dix-neuf heures, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

**PRÉSENTS** : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, MME PROUVIER, M. HOLVOET, MME DEWANCKER, M. FOURNIER, MME ADAMSKI, M. NORIS, MMES BILLAULT et PASTOR.

**ABSENTE EXCUSÉE ET REPRÉSENTÉE** : M. VINCENT a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET.

**ABSENTES EXCUSÉES** : MMES PRUD'HOMME, PITKIAYE.

**SECRETARE DE SÉANCE** : M. HUBERT.

#### **1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 12 MARS 2025**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

#### **2 – VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX – ANNÉE 2025**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la date limite pour voter les taux est fixée au 15 avril 2025. Monsieur HUBERT présente le document n°1259 pour l'année 2025 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En appliquant les taux actuels, le montant total des recettes prévisionnelles est de 541 399 € décomposés comme suit :

393 096 €	Produits attendus des différentes taxes
19 881 €	Allocations compensatrices
128 422 €	Effet du coefficient correcteur

Pour rappel, la taxe d'habitation a été supprimée sauf pour les résidences secondaires et un mécanisme de compensation a été instauré par l'État afin de ne pas pénaliser les communes.

Monsieur FOURNIER constate que les bases sur la taxe d'habitation des maisons secondaires ont diminué cette année. Monsieur HUBERT répond qu'il y a peut-être moins de résidences secondaires et que depuis 2 ans, il y a obligation de déclarer les locataires ; ce qui a eu pour incidence de réduire le nombre de résidences secondaires. Monsieur le Maire rajoute que la base est aussi affectée par les entrées et sorties en résidences secondaires suite aux successions lors des décès des propriétaires.

À l'unanimité, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

✋ **DÉCIDE** de fixer les taux communaux inchangés pour l'année 2025 comme suit :

	<b>Taux</b>
Taxe foncière des propriétés bâties	26,11%
Taxe foncière des propriétés non bâties	106,10%
Taxe d'habitation	23,73%

### **3 – QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dossier sur la future maison de santé avance plutôt bien et que cela fera l'objet d'une communication ultérieure.

***Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée  
et la parole est donnée au public.***

➤ Madame MASSON informe le conseil qu'elle a répondu à l'enquête sur la ruralité réalisée par des étudiants et demande si Monsieur le Maire a eu un retour. Monsieur le Maire explique que l'Association des Maires Ruraux de Seine-et-Marne est à l'initiative de cette étude. Celle-ci est réalisée sur le territoire de Seine-et-Marne. Une convention a été signée avec l'UPEC de FONTAINEBLEAU. Deux enseignants-chercheurs encadrent cette enquête. Une soixante d'étudiants, niveau licence, ont démarché les habitants de six communes en leur proposant un questionnaire. À ce jour, 3000 questionnaires ont été renseignés. L'objectif est d'enquêter sur la perception de la ruralité par ses habitants. Des étudiants en master vont compléter l'étude en démarchant les mairies pour exploiter les données budgétaires, les résultats des élections sur plusieurs années, le nombre de commerces, d'écoles, etc. L'analyse approfondie de cette enquête est attendue pour octobre/novembre 2025.

➤ Madame ADAM demande si un ramassage des encombrants est envisagé. Monsieur le Maire lui répond que ce service existe au sein du SMETOM-GEEODE sous le nom de « Enlèvement à la demande ». Il convient de prendre RDV, de déposer les encombrants sur le trottoir et le SMETOM procède à l'enlèvement. Madame ADAM lui répond que l'an dernier, elle avait fait la démarche mais qu'on lui a répondu que c'était payant. Monsieur le Maire va se rapprocher du SMETOM afin de mieux se renseigner.

À propos des déchetteries, Madame ADAM dit que les bennes sont trop hautes et qu'elle a du mal à y verser ses déchets verts. Les agents de la déchetterie lui ont conseillé d'aller à celle de NANGIS pour ses déchets verts.

Concernant la brocante du 17 mai prochain, Madame ADAM demande s'il serait possible que le bus qui stationne rue Raoul Coutant se gare ailleurs. Madame MASSON précise que cela pose un problème de sécurité, car on ne voit pas les panneaux à cause du bus.

Au niveau du rond-point de Varvanne, serait-il possible de mettre des réflecteurs pour la sécurité ? Monsieur le Maire étudiera cette proposition.

À propos des travaux sur les trottoirs des rues de Malvoisine et Varvanne, Monsieur le Maire assure que les trottoirs seront repris à l'identique. Il déplore que ces travaux soient décidés après la réfection des trottoirs de la rue de Malvoisine. ENEDIS avait été questionné il y a 2 ans et rien n'était prévu à court terme.

À propos d'ORANGE, Madame ADAM fait remarquer que très souvent, il y a des problèmes de téléphonie, c'est récurrent. Monsieur le Maire lui répond que des actes de malveillance et de vol de cuivre sont à l'origine des pannes. Le réseau cuivre est amené à disparaître au profit de la fibre.

- Madame MUSIL, à propos du nouveau panneau de la rue de Varvanne placé au début de la rue du Pourtour des Fossés. Monsieur le Maire lui répond que c'est suite au remaniement des adresses locales.
  
- Monsieur DELAROCHE fait remarquer que dans cette rue, il y a un panneau de sens unique mais qu'au sol, il y a un « cédez-le-passage ». Monsieur le Maire connaît le sujet. Il n'y pas de remise en cause de la sécurité. Ce marquage tend à disparaître naturellement, et devrait éviter d'acheter de la peinture noire.
  
- Monsieur OUDIN signale que des câbles au château d'eau pendent. Monsieur le Maire a déjà saisi BOUYGUES, sans retour de leur part. Monsieur OUDIN demande si c'est dangereux, Monsieur le Maire lui répond par la négative.  
À propos du CHAMPOPROCK cette année, il demande s'il aura lieu car il a entendu dire qu'une enquête était en cours. Monsieur le Maire lui répond qu'effectivement les riverains proches ont été consultés pour avis sur la tenue de ce festival. A ce jour 85% des riverains qui ont répondu y sont favorables.
  
- Monsieur CHÉCHIN signale que quelques branches d'arbres cachent certains panneaux de signalisation comme le stop de la rue du Pourtour en direction de la rue de Malvoisine. Monsieur le Maire répond que le nécessaire sera fait.

***Plus aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 19h35.***